



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 20 septembre 2011 — N° 41

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 13 h 47.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Thériault (Anjou) fait une déclaration concernant le 25^e anniversaire du Chez-Nous des Artistes.

M. Bérubé (Matane) fait une déclaration afin de souligner les années de service de M. Yves Coulombe comme pompier volontaire.

Mme Vallée (Gatineau) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. William Commanda, décédé le 3 août 2011.

M. Rathé (Blainville) fait une déclaration concernant le 35^e anniversaire de l'Unité Domrémy de Sainte-Thérèse.

M. Grondin (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de féliciter l'agricultrice de l'année en Beauce.

20 septembre 2011

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration afin de rendre hommage à un grand Lévisien, M. Yvon Beaudoin.

M. Robert (Prévost) fait une déclaration concernant la Coupe Memorial pour Jonathan Huberdeau.

M. Lehouillier (Lévis) fait une déclaration concernant la réserve écologique de la Grande Plée Bleue.

Mme Beaudoin (Mirabel) fait une déclaration concernant la Maison Le Grand de Saint-Joseph-du-Lac.

M. Gautrin (Verdun) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jack Layton.

À 14 heures, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 11.

20 septembre 2011

Moment de recueillement

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence à la mémoire de M. Oswald Parent, député de Hull de 1956 à 1976, décédé le 7 juillet 2011.

M. le président informe l'Assemblée qu'il a reçu, dans les délais prescrits, une demande de débat d'urgence de M. Khadir (Mercier). Cette demande porte sur le sujet suivant : la crise de confiance majeure de nos institutions publiques créée par les faits mis au jour par le rapport de l'Unité anticollusion.

M. le président rend ensuite la décision suivante :

DÉCISION DU PRÉSIDENT

La demande de débat d'urgence est irrecevable. La demande porte sur un sujet précis, d'une importance particulière et qui relève de l'Assemblée. Par contre, le sujet faisant l'objet de la demande de débat d'urgence peut être discuté autrement. Nous en sommes à la première journée d'une nouvelle période de travaux et les occasions de débattre de ce sujet seront nombreuses. Ce sujet pourra être abordé à différentes occasions, notamment lors d'un débat de fin de séance, d'une interpellation ou d'une motion du mercredi.

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 21 juin 2011, que lui a adressée M. Benoit Charette, député de Deux-Montagnes, l'informant de sa décision de siéger à titre de député indépendant;

(Dépôt n° 402-20110920)

Une lettre, en date du 15 septembre 2011, que lui a adressée Mme Léger, whip en chef de l'opposition officielle, l'informant que M. René Gauvreau, député de Groulx, n'est plus membre du caucus de l'opposition officielle depuis le 21 juin 2011;

(Dépôt n° 403-20110920)

Une lettre, en date du 6 septembre 2011, que lui a adressée Mme Nathalie Normandeau, député de Bonaventure, l'informant de sa démission;

(Dépôt n° 404-20110920)

20 septembre 2011

Une lettre, en date du 23 août 2011, que lui a adressée Mme Marois, chef de l'opposition officielle, l'informant de la nomination de Mme Monique Richard, députée de Marguerite-D'Youville, à la fonction de présidente du caucus de l'opposition officielle, depuis le 19 août 2011;

(Dépôt n° 405-20110920)

Une lettre, en date du 23 août 2011, que lui a adressée Mme Marois, chef de l'opposition officielle, l'informant de la nomination de M. Maka Kotto, député de Bourget, à la fonction de whip adjoint de l'opposition officielle, depuis le 19 août 2011.

(Dépôt n° 406-20110920)

Dépôts de documents

Mme Beauchamp, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dépose :

Le rapport annuel de l'Université du Québec et de ses établissements, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2010;

(Dépôt n° 407-20110920)

Le rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de l'éducation, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011.

(Dépôt n° 408-20110920)

Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, dépose:

Le rapport d'activités 2010-2011 du Conseil consultatif de la lecture et du livre;

(Dépôt n° 409-20110920)

Le rapport annuel de gestion du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011.

(Dépôt n° 410-20110920)

20 septembre 2011

Mme Blais, ministre responsable des Aînés, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Conseil des aînés, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011.

(Dépôt n° 411-20110920)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse aux questions écrites n° 7 et 8 concernant la promotion du Plan Nord, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 18 mai 2011 par M. Khadir (Mercier).

(Dépôt n° 412-20110920)

M. le président dépose :

Le rapport de la Commission de la représentation électorale du Québec sur la délimitation des circonscriptions électorales intitulé « La population bouge, la carte électorale change – Étape II : Proposition de délimitation, Second rapport ».

(Dépôt n° 413-20110920)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Bédard, leader de l'opposition officielle, dépose :

Une copie de l'entente sur la carte électorale.

(Dépôt n° 414-20110920)

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 4 juillet 2011, que lui a adressée M. Jacques Drouin, directeur général des élections et une copie de la réponse qu'il lui a transmis, en date du 16 août 2011, concernant la délimitation des circonscriptions électorales du Québec;

(Dépôt n° 415-20110920)

20 septembre 2011

Une lettre, en date 15 août 2011, que lui a adressée M. Gaétan Cousineau, président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, concernant la démission d'un membre de la commission, M. Harry Pierre-Étienne, à compter du 9 août 2011;

(Dépôt n° 416-20110920)

Le nouveau diagramme de l'Assemblée, en date du 20 septembre 2011;

(Dépôt n° 417-20110920)

La copie du préavis de la motion proposée par Mme Marois, chef de l'opposition officielle, qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 21 septembre 2011, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 418-20110920)

Dépôts de rapports de commissions

M. Pinard (Saint-Maurice), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui, les 23 24 et 25 août 2011, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable.

(Dépôt n° 419-20110920)

Mme Malavoy (Taillon), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 28 octobre 2010, s'est réunie afin de procéder à l'examen des orientations, des activités et de la gestion de la Régie du logement; puis en séances de travail le 28 octobre 2010 et le 16 mars 2011 relativement à ce mandat. Le rapport contient 4 recommandations.

(Dépôt n° 420-20110920)

20 septembre 2011

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 10, 11, 12 mai, 23, 24, 25 août, 6, 7, 13 et 15 septembre 2011, a procédé à des auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur l'avant-projet de loi intitulé « Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme ».

(Dépôt n° 421-20110920)

M. Bernier (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui, les 12 et 13 septembre 2011, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 25, Loi visant à interdire la revente de billets de spectacle à un prix supérieur au prix annoncé par le vendeur autorisé.

(Dépôt n° 422-20110920)

Le rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui, les 31 mai, 17, 18, 24 et 25 août ainsi que les 13 et 15 septembre 2011, a procédé à des auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur le document intitulé « La planification de l'immigration au Québec pour la période 2010-2015 ».

(Dépôt n° 423-20110920)

M. Sklavounos (Laurier-Dorion), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, les 6, 7, 12, 13 et 15 septembre 2011, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 16, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de santé et de services sociaux afin notamment de resserrer le processus de certification des résidences pour personnes âgées.

(Dépôt n° 424-20110920)

20 septembre 2011

Mme Doyer (Matapédia), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 4, 5, 10, 11, 17, 18 et 19 mai, le 8 juin et les 17 et 18 août 2011, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 89, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 425-20110920)

Dépôts de pétitions

Mme Richard (Duplessis) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 399 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le service de recouvrement d'Hydro-Québec à Sept-Iles.

(Dépôt n° 426-20110920)

M. Gaudreault (Jonquière) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 327 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande de reconnaissance d'un projet d'adoption.

(Dépôt n° 427-20110920)

M. Khadir (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 622 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'exploration gazière aux Îles-de-la-Madeleine.

(Dépôt n° 428-20110920)

20 septembre 2011

M. Khadir (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 9 735 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la centrale nucléaire Gentilly-2.

(Dépôt n° 429-20110920)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le président informe l'Assemblée qu'il a reçu, de la part de Mme Léger, whip de l'opposition officielle, un avis portant sur une violation de droit ou de privilège. Dans son avis, Mme Léger, whip de l'opposition officielle mentionne que les nombreuses déclarations de la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Mme Nathalie Normandeau, relativement au démantèlement de la raffinerie Shell de Montréal-est auraient eu pour effet d'induire la chambre en erreur et constitueraient une atteinte aux droits des membres de cette assemblée.

M. le président prend la question en délibéré.

M. le président rend une directive sur le fonctionnement de la période de questions et la répartition des mesures et des temps de parole à la suite de l'arrivée de nouveaux députés indépendants dans la composition de l'Assemblée.

DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE

Au début de chaque nouvelle législature, de même qu'à chaque fois que nécessaire au cours de l'une d'elles, le président répartit les mesures de contrôle et les temps de parole en se basant sur la jurisprudence parlementaire et les précédents en la matière dans le but de favoriser l'exercice efficace du rôle de député.

À cet égard, l'un des principaux rôles des députés est la représentation de leurs commettants à l'Assemblée nationale. Les citoyens doivent avoir voix au chapitre indépendamment de l'allégeance politique du député qui représente leur circonscription.

En outre, la présidence doit respecter le choix des électeurs qui, au moment de voter aux élections, octroient par ailleurs le statut d'opposition officielle au deuxième parti politique ayant fait élire le plus de députés après le gouvernement. Ce statut d'opposition officielle donne des avantages qui ne sauraient être tributaires d'un simple calcul du nombre de députés composant ce groupe parlementaire.

À la suite des élections générales de décembre 2008, le groupe parlementaire formant le gouvernement, celui formant l'opposition officielle et tous les autres députés ont négocié ensemble la répartition des mesures de contrôle et la reconnaissance de l'Action démocratique du Québec comme groupe parlementaire. Le fruit de ces négociations se trouve enchâssé dans le document intitulé « Reconnaissance de l'Action démocratique du Québec comme groupe parlementaire et répartition des mesures entre les députés de l'opposition pour la durée de la 39^e législature ». Ce document a été adopté à l'unanimité le 21 avril 2009 dans le cadre de la réforme parlementaire.

Toutefois, avec l'arrivée de nouveaux députés indépendants, la logique qui découlait de ce document adopté par l'Assemblée pour la répartition des mesures ne tient plus. Cette situation particulière requiert que la présidence modifie la répartition des mesures et des temps de parole en cours de législature.

Pour ce faire, la présidence est guidée par les grands principes retenus par la jurisprudence parlementaire concernant la gestion de la période des questions. Ces principes sont les suivants : tous les députés peuvent poser des questions au gouvernement, incluant les députés ministériels; les questions sont principalement dévolues aux députés de l'opposition; la notion de groupe parlementaire constitue un principe qui doit être conjugué aux deux premiers; un rôle prépondérant doit être reconnu à l'opposition officielle; la présidence doit également tenir compte de la présence de députés indépendants.

Suivant ces principes, les députés indépendants ont désormais droit à un total de 9 questions par cycle de 8 séances. Le député de Mercier posera sa question au 6^e rang et les autres députés indépendants le feront au 7^e rang.

Le député de Mercier bénéficie du même nombre de questions que les autres députés indépendants. Néanmoins, de manière à limiter les impacts de la nouvelle répartition sur ses droits, il bénéficie, à l'instar de toutes les autres mesures de contrôle, d'une plus grande latitude quant aux moments où il peut les exercer.

Pour assurer le respect du principe de la prépondérance devant être accordée à l'opposition officielle et, étant donné qu'au moins une question à chaque séance est dorénavant dévolue à un député indépendant, l'opposition officielle bénéficie à chaque séance de 2 blocs de questions consécutives. C'est pourquoi la 5^e et la 6^e question, sous réserve de la question du député de Mercier et d'une question d'un député ministériel, appartiennent à l'opposition officielle.

De plus, les cycles passent maintenant de 7 à 8 séances, permettant ainsi de ramener au 7^e rang l'ensemble des questions dévolues aux députés indépendants, sauf celle du député de Mercier qui restera au 6^e rang.

La présente directive n'affecte par ailleurs en rien les droits reconnus jusqu'à présent au deuxième groupe d'opposition, celui-ci ayant désormais droit à 6 questions par cycle de 8 séances, au 4^e rang, ce qui demeure proportionnellement identique aux 5 questions par cycle de 7 séances auxquelles il avait précédemment droit.

En faisant passer les cycles de 7 à 8 séances, la présidence préserve de manière équitable le droit des députés indépendants de poser une question au gouvernement, tout en respectant les autres critères mentionnés précédemment devant servir à la répartition des questions, dont notamment l'impact de la reconnaissance d'un parti comme groupe parlementaire et la prépondérance devant être accordée à l'opposition officielle.

La nouvelle répartition est mise à l'essai pour une durée de deux cycles, soit jusqu'à la séance du 1^{er} novembre prochain inclusivement.

Afin de faciliter la répartition des questions parmi les députés indépendants, un nouveau mécanisme à l'intention de ces derniers est mis en place, soit une procédure de tirage au sort.

Une procédure de tirage au sort est également instaurée pour répartir les autres mesures que sont les motions du mercredi, les interpellations et les déclarations de députés.

La procédure de tirage au sort est expliquée dans un document déposé avec les tableaux de répartition de l'ensemble des mesures et des temps de parole pour tous les débats restreints. Ces tableaux font foi de la répartition de ces mesures et des temps de parole. Cette répartition est réputée faire partie de l'actuelle directive.

20 septembre 2011

En terminant, dans le but d'assurer la bonne marche des travaux, la présidence suggère fortement que les textes des motions sans préavis soient transmis aux députés indépendants et aux groupes parlementaires la veille de leur présentation. Un tel mécanisme permettra à tous les députés de se prononcer de manière éclairée, en temps opportun, sur l'opportunité de donner ou non leur consentement.

Puis le président dépose :

Les tableaux relatifs à la répartition des mesures de contrôle et des temps de parole pour la période des questions, les motions du mercredi, les interpellations, les déclarations des députés, les débats de fin de séance, les temps de parole lors des débats restreints ainsi que la procédure de tirage au sort pour la répartition de mesures de contrôle parmi les députés indépendants.

(Dépôt n° 430-20110920)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Charest, premier ministre, propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage à Jack Layton, chef du Nouveau parti démocratique et chef de l'opposition officielle à la Chambre des communes, décédé le 22 août dernier;

QU'elle souligne son courage, sa ténacité et sa précieuse contribution à la vie politique canadienne et québécoise;

QUE l'Assemblée nationale offre ses plus sincères condoléances à son épouse Olivia Chow, à ses enfants Sarah et Michael, ainsi qu'aux proches de M. Layton.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

20 septembre 2011

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

Mme Roy (Lotbinière), conjointement avec M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), Mme Lapointe (Crémazie), M. Caire (La Peltrie), M. Khadir (Mercier), M. Aussant (Nicolet-Yamaska) et Mme Beaudoin (Rosemont), présente une motion concernant le Rapport Duchesneau; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Fournier, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 9, Loi resserrant l'encadrement des vérifications en matière de permis et apportant d'autres modifications à la Loi sur la sécurité privée, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques les 20 et 21 septembre 2011 et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

Association québécoise de l'industrie de la sécurité
Association des policières et policiers provinciaux du Québec
Union des agents de sécurité du Québec
Consortium des commissions scolaires offrant la formation aux agents de sécurité
Association provinciale des agences de sécurité
Association canadienne de la sécurité / Section Québec
Conseil québécois du commerce de détail

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

20 septembre 2011

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 45 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE le ministre de la Sécurité publique soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Fournier, leader du gouvernement, propose :

QUE La Commission de l'aménagement du territoire, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 22, Loi modifiant le Code civil concernant certains cas de résiliation du bail d'un logement, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques les 22 et 27 septembre ainsi que le 4 octobre 2011 et, qu'à cette fin, elle entende les organismes suivants :

Réseau FADOQ
Régie du logement
Regroupement québécois des résidences pour aînés
Protecteur du citoyen
Corporation des propriétaires immobiliers du Québec
M. Réjean Hébert, doyen de l'Université de Sherbrooke
Conférence des Tables régionales de concertation des aînés
Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec
Association québécoise des droits des personnes retraitées et préretraitées

20 septembre 2011

Association québécoise des retraité(e)s des secteurs
publics et parapublic
Regroupement des offices d'habitation du Québec
Fédération des locataires d'habitations à loyer modique
du Québec
Réseau québécois des OSBL d'habitation
Association des propriétaires du Québec
Comité logement Ville-Marie
Front d'action populaire en réaménagement urbain
Regroupement des comités logement et Associations de
locataires du Québec

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les
remarques préliminaires partagée également entre le groupe
parlementaire formant le gouvernement et les députés de
l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque
organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de
la Commission soit d'une durée maximale de 45 minutes
partagées également entre le groupe parlementaire formant le
gouvernement et les députés de l'opposition;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les
remarques finales partagée également entre le groupe
parlementaire formant le gouvernement et les députés de
l'opposition;

QUE la ministre responsable des Aînés soit membre de
ladite Commission pour la durée du mandat. l'Assemblée
nationale.

La motion est adoptée.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose :

20 septembre 2011

QUE le nom de M. Yvon Vallières soit substitué à celui de M. Pierre Moreau à titre de parrain du projet de loi n° 19, Loi prévoyant un régime temporaire concernant la représentation électorale et suspendant l'application de certaines dispositions de la Loi électorale, ainsi que du projet de loi n° 120, Loi concernant les campagnes à la direction des partis politiques;

QUE le nom de M. Clément Gignac soit substitué à celui de Mme Nathalie Normandeau à titre de parrain du projet de loi n° 27, Loi sur la Société du Plan Nord;

QUE le nom de M. Sam Hamad soit substitué à celui de M. Clément Gignac à titre de parrain du projet de loi n° 28, Loi modifiant la Loi concernant la mise en œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur.

La motion est adoptée.

Mme Léger, whip de l'opposition officielle, propose :

QUE la députée de Vachon soit nommée membre permanent de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles en remplacement de la députée de Iberville;

QUE le député de Kamouraska-Témiscouata soit nommé membre permanent de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles en remplacement du député de Jonquière;

QUE le député de Jonquière soit nommé membre permanent de la Commission de la culture et de l'éducation en remplacement du député de Drummond;

QUE le député de Labelle soit nommée membre permanent de la Commission de la culture et de l'éducation en remplacement de la députée de Marguerite-D'Youville;

20 septembre 2011

QUE le député de Sainte-Marie–Saint-Jacques soit nommé membre permanent de la Commission de la culture et de l'éducation;

QUE le député de Matane soit nommé membre permanent de la Commission de l'économie et du travail en remplacement du député de Lac-Saint-Jean;

QUE le député Saint-Jean soit nommé membre permanent de la Commission de l'économie et du travail en remplacement du député de Beauharnois;

QUE le député de Ungava soit nommé membre permanent de la Commission des finances publiques;

QUE le député de Lac-Saint-Jean soit nommé membre permanent de la Commission des institutions;

QUE le député de Drummond soit nommé membre permanent de la Commission des relations avec les citoyens;

QUE la députée de Iberville soit nommée membre permanent de la Commission des relations avec les citoyens;

QUE le député de Beauharnois soit nommé membre permanent de la Commission des relations avec les citoyens en remplacement de la députée de Hochelaga-Maisonneuve;

QUE la députée de Hochelaga-Maisonneuve soit nommée membre permanent de la Commission de la santé et des services sociaux en remplacement du député de Saint-Jean;

QUE le député de René-Lévesque soit nommé membre permanent de la Commission de la santé et des services sociaux en remplacement du député de Bourget;

QUE le député de L'Assomption soit nommé membre permanent de la Commission des transports et de l'environnement en remplacement de la députée de Vachon.

QUE ces changements prennent effet immédiatement.

20 septembre 2011

La motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Fournier, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur le Livre vert pour une politique bioalimentaire du Québec intitulé *Donner le goût du Québec*;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 82, Loi sur le patrimoine culturel.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, M. Fournier, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 9, Loi resserrant l'encadrement des vérifications en matière de permis et apportant d'autres modifications à la Loi sur la sécurité privée.

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, donne les avis suivants :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la commission et de procéder à la vérification des engagements financiers des ministères et des organismes;
- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin de procéder à l'élection à la vice-présidence de la commission;
- la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance de travail afin de procéder à l'élection à la vice-présidence de la commission.

20 septembre 2011

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 21 septembre 2011, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Marois, chef de l'opposition officielle.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale exige la tenue d'une commission d'enquête publique et indépendante sur l'industrie de la construction, sur l'octroi de contrats publics, de permis ou de subventions ainsi que le financement des partis politiques;

QUE cette motion devienne un ordre de l'Assemblée.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi d'intérêt privé

Adoption du principe

Mme Maltais (Taschereau) propose que le principe du projet de loi privé n° 204, Loi concernant le projet d'amphithéâtre multifonctionnel de la Ville de Québec, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 17 h 58, à la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, M. Ouimet, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

20 septembre 2011

Les travaux reprennent à 19 h 32.

Adoption de principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Maltais (Taschereau) proposant que le principe du projet de loi privé n° 204, Loi concernant le projet d'amphithéâtre multifonctionnel de la Ville de Québec, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 43 en annexe)

Pour : **94** Contre : **13** Abstention : **4**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 204 est adopté.

Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 21 septembre 2011, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

À 20 h 02, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 21 septembre 2011, à 9 h 45.

20 septembre 2011

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le lundi 13 juin 2011, à 14 h 35, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Ouellette (Chomedey), représentant du premier ministre et de M. Gagnon, directeur du Secrétariat de l'Assemblée et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable Pierre Duchesne, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 3 Loi favorisant la sécurité en matière de transport scolaire et un meilleur encadrement du courtage en services de camionnage en vrac
- n° 6 Loi sur les biens non réclamés
- n° 10 Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord
- n° 13 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal
- n° 15 Loi concernant la lutte contre la corruption
- n° 17 Loi permettant l'application de régimes particuliers en matière de lésions professionnelles et de santé et de sécurité du travail ainsi qu'en matière de relations du travail, de formation professionnelle et de gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (titre modifié)
- n° 18 Loi limitant les activités pétrolières et gazières
- n° 88 Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement concernant la gestion des matières résiduelles et modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles
- n° 127 Loi visant à améliorer la gestion du réseau de la santé et des services sociaux
- n° 130 Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds (titre modifié)

20 septembre 2011

- n° 133 Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement
- n° 200 Loi concernant Marie Alice Elisabeth Hélène Lacroix
- n° 201 Loi concernant le monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec
- n° 202 Loi concernant la Régie intermunicipale du secteur Nord de Lac-Saint-Jean Est

Le Président

JACQUES CHAGNON

20 septembre 2011

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Maltais (Taschereau) :

(Vote n° 43)

POUR - 94

Arcand	D'Amour	Lehoullier	Poirier
Auclair	Deltell	Lemay	Ratthé
Bachand	Diamond	Lessard	Rebello
<i>(Arthabaska)</i>	Doyer	MacMillan	Reid
Bachand	Drolet	Malavoy	Richard
<i>(Outremont)</i>	Dubourg	Maltais	<i>(Duplessis)</i>
Beauchamp	Dufour	Mamelonet	Rotiroti
Bédard	Dutil	Marceau	Simard
Bergman	Ferland	Marcoux	<i>(Richelieu)</i>
Bernard	Fournier	Marois	Simard
Bernier	Gagnon-Tremblay	Marsan	<i>(Dubuc)</i>
Blais	Gaudreault	Matte	Simard
Blanchet	<i>(Jonquière)</i>	McKay	<i>(Kamouraska-Témiscouata)</i>
Bolduc	Gaudreault	Ménard	Sklavounos
Boucher	<i>(Hull)</i>	Moreau	St-Amand
Bouillé	Gautrin	Morin	St-Arnaud
Boulet	Gauvreau	Ouellette	St-Pierre
Caire	Gignac	Paquet	Thériault
Carrière	Gonthier	Paradis	Tremblay
Champagne	Hamad	Pelletier	Trottier
Charbonneau	Huot	<i>(Saint-Hyacinthe)</i>	Turcotte
Charest	James	Pelletier	Vallée
Charlebois	Kelley	<i>(Rimouski)</i>	Vallières
Chevarie	Kotto	Picard	Vien
Corbeil	L'Écuyer	Pigeon	Weil
Courchesne	Léger	Pinard	Whissell

CONTRE - 13

Aussant	Cousineau	Khadir	Robert
Beaudoin	Curzi	Lapointe	
<i>(Rosemont)</i>	Drainville	Leclair	
Beaudoin	Girard	Richard	
<i>(Mirabel)</i>	Hivon	<i>(Marguerite-D'Youville)</i>	

ABSTENTION - 4

Bergeron	Bérubé	Cloutier	Villeneuve
----------	--------	----------	------------